



Communiqué de presse

20 novembre 2013

La FFIMPID a fêté sa création le 19 novembre 2013 à 18h00

**au siège de l'Alliance Française
101 boulevard Raspail à Paris**

La Fédération des Installateurs de Matériel de Prévention des Incendies Domestiques (FFIMPID) regroupe les professionnels mettant en œuvre la loi du 9 mars 2010, qui rend obligatoire l'installation d'ici 2015 soit le 8 mars de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation.

Elle a fêté son inauguration le 19 novembre 2013 en présence de nombreux acteurs du secteur.

Le discours de la présidente Chantal Renaud ainsi que de Régis Cousin, président de la Fédération Française des Métiers de l'Incendie (FFMI) ont souligné la nécessité d'une large mobilisation pour la mise en œuvre de la loi.

Ils ont rappelé que cette mesure doit permettre, comme dans les autres pays fortement équipés, de réduire de moitié le nombre de victimes des incendies domestiques, qui s'élève actuellement à environ 800 morts et 10000 blessés par an.

Des installateurs venus de toute la France, y compris des DOM, ont présenté leur métier. Leur témoignage a permis de montrer leur contribution à la sensibilisation du grand public.

La table ronde réunissait les acteurs importants de la prévention des incendies domestiques, M. Romain Canler Délégué Général de la FFMI et Délégué du GIFSID (fabricants de matériel), M. Jean Pierre Petiteau Chef du bureau des réglementations incendie et des risques courants (DGSCGC), M. Philippe LITT Chargé de Mission (DGCCRF), M. Paul Villain (l'Association des Grands Brûlés de France), M. Stéphane Spalacci Responsable du département entreprise (la Fédération Française des Sociétés d'Assurance), Commandant Didier Rémy (la Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers de France), Mme Karine Bruno Responsable AFNOR Certification, Dominique Fraile Vice Président (FFIMPID).

Créée en février 2013, La FFIMPID (association sans but lucratif) rassemble l'ensemble des installateurs de matériels de prévention des incendies domestiques et notamment les détecteurs de fumée. Ils sont représentés sur tout le territoire et œuvrent pour garantir des prestations respectant une charte éthique dans l'activité de l'installateur de matériel de prévention des incendies domestiques.



Elle a permis de montrer l'intérêt et la nécessité des installateurs professionnels pour assurer la mise en œuvre de la loi. De nombreux bailleurs publics ou privés, des gestionnaires de p

Les détecteurs de fumée ne sont pleinement efficaces que si les produits ont été bien sélectionnés, s'ils sont installés dans des règles de l'art et si les clients bénéficient d'une information sur leur entretien, leur fonctionnement ainsi que de conseils, ne serait-ce que pour savoir comment réagir en cas d'alarme et plus généralement comment prévenir les incendies domestiques.

La FFIMPID vise à accompagner les installateurs dans le développement de leurs compétences, en référençant des formations adaptées. Elle soutient également le développement de cette activité nouvelle tant auprès du grand public que des acteurs de la prévention des incendies domestiques et des pouvoirs publics. Enfin, la FFIMPID impose à ses membres un référentiel éthique et qualité qui constituent une garantie de sérieux pour les clients professionnels de l'immobilier ou particuliers et notamment pour les publics fragiles.

A l'heure où une évolution des dispositions législatives relatives aux détecteurs de fumée est discutée dans le cadre du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, la présidente de la FFIMPID a appelé de ses vœux le transfert aux propriétaires de la responsabilité de l'équipement des logements en détecteurs de fumée, les locataires devant être en charge de leur entretien. Cette mesure est seule de nature à assurer une rapide mise à niveau des lieux d'habitation avec du matériel adapté, pérenne et régulièrement entretenu.

Cette inauguration marque une étape importante dans l'ambition d'équiper tous les logements en détecteurs de fumée, avec à la clef des centaines de vies et des milliers de blessés épargnés ;

Pour obtenir plus d'information :

Chantal Renaud Présidente de la FFIMPID au : 06 83 83 98 28

Dominique Fraile Vice-président au : 06 50 13 97 51

Contact par mail : contact@ffimpid.fr

Web : www.ffimpid.fr

Nous suivre sur twitter :



Créée en février 2013, La FFIMPID (association sans but lucratif) rassemble l'ensemble des installateurs de matériels de prévention des incendies domestiques et notamment les détecteurs de fumée. Ils sont représentés sur tout le territoire et œuvre pour garantir des prestations respectant une charte éthique dans l'activité de l'installateur de matériel de prévention des incendies domestiques.